une véritable

souligne Sylvie Genoud Jungo, comme ici dans

La tresseus

Pro Fribourg consacre le dernier numéro de sa revue au peintre de la Belle Epoque

## Lumières sur Joseph Reichlen

Art >> Son nom est familier des promo pas du parc de Pérolles ou à l'angle de la rue Saint-Denis, peuvent apercevoir un panneau sobrement formulé: «Rue Joseph-Reichlen (1846-1913), artistepeintre». Souvent, la connaissance de cet artiste fribourgo-gruérien se limite à cet odonyme lapidaire. Joseph Reichlen a pourtant marqué la culture helvétique de la Belle Epoque. C'est pour pallier cette carence de la mémoire col-lective que l'association Pro Fribourg consacre le 217º numéro de sa revue à l'enfant de La Tour-de-Trême. Cette monographie, qui s'inscrit dans une série lancée en 2001 et dédiée aux hier au Théâtre Equilibre en présence

des auteurs. Le projet plonge ses racines dans un mémoire de licence rendu en 1997 par une étudiante en histoire de l'art, Sylvie Genoud Jungo, aujourd'hui se-crétaire générale de Pro Fribourg et coauteure de la publication: «Joseph Reichlen a vraiment contribué à façon-ner l'identité fribourgeoise. Parallèlement à son travail de peintre, il s'est fortement engagé à maintenir les tra-ditions du canton, à récolter et à consi-gner ce que l'on appellerait de nos jours

«Il a vraiment contribué à façonner l'identité fribourgeoise»

Issu d'une famille modeste, rien ne destinait Joseph Reichlen aux arts picfera alors ses armes à Stuttgart, à Paris, puis à Rome, au sein d'institutions ausà la maison Vicarino, siège aujourd'hui

qu'il affectionnait. Une double origine qui a sans doute contribué à faire de lui historique de la Suisse», souligne Alain-listorique de la Suisse», souligne Alain-listorique de la Suisse ve soulign

turaux. Malgré un intérêt précoce pour le dessin et la peinture, il a d'abord exercé le métier de garçon de magasin, avant qu'une mécène bulloise ne lui per-sonare. qui a participé à ce mette de partir étudier à l'étranger. Il fera alors ses armes à Stuttgart, à Paris, puis à Rome, au sein d'institutions aus-si prestigieuses que l'Ecole des beaux-

arts ou la Villa Medici. En 1884, il quitte son atelier parisien pour s'installer définitivement dans la cité des Zaehringen, nitivement dans la cité des Zaehringen. qui transparaît dans la posture d'un espère, avec cette publication, favoriser a la maison vicarino, siege aujoura nui de la Bourgeoisie de Fribourg.

Né d'un père allemand, boulanger de métier, et d'une mère lucernoise, il était

Whe longue ellipse
Né d'un père allemand, boulanger de métier, et d'une mère lucernoise, il était

est tombé dans un oubli relatif. A tel

Gribourg, matin d'automne (1907). Une Révérend Père Berthier (1892) ou les la redécouverte. » un étranger en ces terres gruériennes point que le peintre «ne bénéficie même audace tardive qui convoque l'imagi-

# acquiert la ferme

**RÉGIONS | 15** 

société biopharmaceutique UCB Farchim étend son domaine. La société a acquis la ferme de Taillemau, soit une parcelle de près d'un hectare, située dans le prolongement du site de production gruérien, le long de la voie de chemin de fer en direction de la gare. «Nous avons fait valoir notre droit d'emption auprès de la Fondation Pierre-Félix Glasson et Pierre Glasson lorsqu'elle ous a annoncé cet été son ntention de vendre la ferme», confirme Patrice Scherly, resuprès d'UCB Farchim. «Ce droit d'emption est lié à l'ac-quisition du terrain de Taillemau qui nous a permis de construire la nouvelle unité de production biotechnologique, pérationnelle depuis 2015». appelle Patrice Scherly.

pas de projets de construction pour cette parcelle, dont elle est officiellement propriétaire depuis le 1<sup>er</sup> décembre. «Nous aintenons le bail de l'exploitation de la ferme», assure le porte-parole, qui relève que ce terrain n'est pas en zone in-dustrielle. Alors pourquoi l'avoir acquis? «Nous souhai-tons conserver cette barrière verte, comme zone tampon. entre la zone d'habitation et la zone industrielle», répond Patrice Scherly. De fait, les possibilités d'in-

terventions sont limitées sur ce secteur. La ferme se situe en zone de l'ancienne ville, selon le plan d'affectation des zones. La parcelle est en outre incluse dans un plan d'aménagement de détail, où elle se trouve qualifiée comme secteur vert à arborisation clairsemée, ta que la chapelle voisine est

CHARLES GRANDJEAN

#### RECTIFICATIF

### Le nom de la responsable

Sarine, citée dans l'article L'aide alimentaire en forte hausse (LL du 17 décembre), a été mal orthographié. Son nom est Joëlle Cousinou et non Cousineau.

#### Elle ne pourra pas accueillir sa mère en Suisse Cinq employeurs reçoivent un label

tion leurs collaborateurs pour le

Cinq entreprises et collectivités publiques ont recu le label | confortable, ne pourra pas acque son ménage réalisait un

tes publiques ont reçu le label exemployeur partenaire». Il es juges retiennent en outre que l'Années, percevait es agit d'Extramet et Futec IT à Planfayon, de Micarna à Courtepin. d'IB-Murten ainsi que de la commune d'Estavayer. » NM

In al (TC) a confirmé la décision négative rendue en mars derbals autre que son ménage réalisait un evenu net de 2000 frances et revenu net de 2000 frances et revenu net de vient de la Suisse et an principe conditionné au la (TC) a confirmé la décision négative rendue en mars derbals autrevenu net de venu net de venu net de venu net de volunzaine d'années, percevait et autres médicales suffisantes et vient dispose personnellement la vient dispose person

Incendies » L'Etablissement cantonal d'assurance des bâti-ments s'engage avec les cantons de Neuchâtel, du Jura, de Vaud et du Valais dans une campagne visant à revaloriser l'image des sapeurs-pompiers. Celle-ci met notamment en avant les employeurs qui mettent à disposition leurs collaborateurs pour le ticipation de 800 francs au loyer depuis son arrivée en Suisse en octobre 2021. Elle a ajouté qu'elle comptait subvenir à son entretien et qu'elle effectuait ros grand de voir l'octogénaire dépendante de l'aide publique.

Une citoyenne allemande vivant avec son mari dans le canton de Fribourg ne sera pas autorisée à héberger sa mère octogénaire. Les autorités craignent qu'elle nes son arrivée en Suisse en octobre 2021. Elle a ajouté qu'elle comptait subvenir à son entretien et qu'elle effectuait pas soutenue financièrement par sa fille, cette demarche contentant de lui rendre visite et de l'aider dans son quotidien.

Une citoyenne allemande vivant avec son mari dans le canton de Fribourg ne sera pas autorisée à héberger sa mère octogénaire. Les autorités craignent qu'elle nes depuis son arrivée en Suisse en octobre 2021. Elle a ajouté qu'elle comptait subvenir à son entretien et qu'elle effectuait pas soutenue financièrement par sa fille, cette demarche pour éviter que sa maman, souffrant de problèmes de mé moire et de difficultés de locomptait subvenir à son entretien et qu'elle effectuait pas soutenue financièrement par sa fille, cette demarche pour éviter que sa maman, souffrant de problèmes de mé moire et de difficultés de locomptait subvenir à son entretien et qu'elle effectuait pas soutenue financièrement par sa fille, cette demarche pour éviter que sa maman, souffrant de problèmes de mé moire et de difficultés de locomptait subvenir à son entretien et qu'elle effectuait pas soutenue financièrement par sa fille cas: lorsqu'elle résidait en plémentaires, Seule sa situation octobre 2021. Elle a ajouté vant avec son mari dans le canton de Fribourg, où le couple
dispose d'un salaire plutôt

Sa fille a pourtant fait valoir

Tonde Fribourg, où le couple
dispose d'un salaire plutôt

Sa fille a pourtant fait valoir

Tonde Stretchische a d'uncutes de vocmotion, ne doive entrer dans un
home, que ce soit en Suisse ou
home, que ce soit en Suisse ou
intégration particulière dans le
pays.

cile, sur l'aide de son frère,
comme du reste sur les visites
régulières de sa fille», ajoutent

pays. régulières de sa fille», ajoutent Les juges retiennent en outre les juges. «Il est notoire que l'Al-





